



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



L'actualité de ce mois d'avril 2017 est particulièrement centrée sur la préparation de l'assemblée générale statutaire annuelle du 20 mai prochain. Toutes les associations départementales ont été destinataires de la convocation et des explications qui l'accompagnaient. Toutefois, il est peut-être opportun de préciser quelques points et de rappeler les échéances, dans la rubrique ci-dessous. Le compte à rebours, concernant la commémoration du centenaire de l'UNC, a commencé. Nous vous informerons maintenant régulièrement de l'avancement des projets au niveau national et vous demanderons de nous faire connaître vos projets départementaux, voire locaux. Bon courage !

Philippe Schmitt

Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➡ ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2017

Quand a lieu l'assemblée générale statutaire (AGS) ?

☛ Le samedi 20 mai 2017 de 9h00 à 13h00.

Où se déroule-t-elle ?

☛ Cette année, l'AGS se déroule à l'amphithéâtre Louis de l'Ecole militaire, 1 place Joffre à Paris (métro Ecole militaire).

☛ Le choix du site entraîne-t-il des contraintes particulières ?

Effectivement, cette assemblée générale se déroulant sur un site militaire, nous devons nous soumettre à des **contraintes de sécurité extrêmement strictes**, auxquelles il ne sera pas possible de déroger. Toute personne non-inscrite ne pourra pas accéder à l'assemblée générale ! L'accès des véhicules dans l'enceinte de l'Ecole militaire n'est pas autorisé. Se munir de ses papiers d'identité.

Qui peut participer ?

☛ Les associations départementales sont représentées à l'AGS par un adhérent de l'association de leur choix, dûment mandatée. Le nom de votre représentant doit être communiqué au siège national avec sa date et son lieu de naissance pour le 5 avril au plus tard.

Et en cas d'indisponibilité ?

☛ Votre association départementale peut être représentée par le président d'un autre département. Le mandat le désignant doit parvenir au siège national pour le 5 avril au plus tard.

Le nombre de mandats détenus est-il illimité ?

☛ Non, chaque membre présent ne peut détenir plus de 5 pouvoirs en sus du sien. C'est-à-dire que le représentant d'un département peut au maximum représenter 5 autres départements, quel que soit le nombre de voix.

Comment être candidat au renouvellement du conseil d'administration national ?

☛ Les nouveaux candidats ou ceux qui souhaitent renouveler leur mandat d'administrateur doivent être présentés par les associations départementales, après délibération de leur conseil d'administration ou par un pouvoir signé par tous les membres du bureau départemental.

Quel est l'ordre du jour ?

☛ Vérification du quorum *par le secrétaire général national Henri Chemin.*

☛ Ouverture de l'assemblée générale statutaire annuelle *par le président-général Pierre Saint-Macary.*

☛ Rapport moral et d'activités 2016 présenté *par le secrétaire général national Henri Chemin*



- ☛ Rapport financier 2016 et budget prévisionnel 2018 présentés par le *trésorier général Patrick Allix* :
 - présentation des comptes 2016 ;
 - rapport du commissaire aux comptes ;
 - présentation du budget prévisionnel 2018.
- ☛ Présentation des motions « législation » et « action civique ».
- ☛ Rappel des propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur, (projets déjà transmis aux associations/fédérations départementales).
- ☛ Présentation des candidats aux postes d'administrateurs nationaux pour le 2^e tiers, soit 10 membres du Conseil d'Administration :
 - candidat(e)s dont la liste a été proposée par le CA national (1^{er} collège : 3 postes à pourvoir) ;
 - candidat(e)s proposé(e)s par les associations départementales (2nd collège : 7 postes à pourvoir) ;
- ☛ Votes à bulletin secret :
 - approbation du rapport moral et d'activités 2016 ;
 - approbation du rapport financier 2016 ;
 - approbation du budget prévisionnel 2018 ;
 - élection des administrateurs du 2^e tiers (3 du 1^{er} collège et 7 du 2nd collège) ;
 - approbation de la motion « législation » ;
 - approbation de la motion « action civique ».
- ☛ Questions/Réponses (pendant les élections et le dépouillement).
- ☛ Résultats des votes.

Quelles sont les conditions de remboursement ?

- ☛ Les représentants des départements seront remboursés des frais de déplacement par le siège national à raison d'une nuit d'hôtel (maximum 120€ avec petit-déjeuner) et d'un repas à 30€. Le repas du samedi midi sera servi au cercle de l'Ecole militaire : s'inscrire au siège national pour le 5 avril au plus tard.
- ☛ Le trajet est remboursé sur la base du billet SNCF en 1^{ère} classe.
- ☛ Il est nécessaire de présenter des justificatifs originaux et le formulaire de demande de remboursement.

FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ PROMOTIONS AU MAGASIN DU SIEGE

Il reste encore quelques lots comprenant : 1 plaquette sur la guerre d'Algérie *Une exigence de vérité*, 1 CD sur la guerre d'Algérie, 1 tablier UNC, 1 protège agenda transparent, 1 autocollant UNC, 1 plaquette Soldat de France, 1 montre à l'effigie de l'UNC, pour un prix de vente de 15,00€ (Prix réel: 43,00€). Par cet achat, vous participerez ainsi à faire vivre notre magasin qui doit être, comme vous le savez, un poumon financier pour notre association.

**A commander au service des ventes-18 rue Vézelay
75008 Paris uncvente@unc.fr**



➔ GESTION DES ABONNES A LA VOIX DU COMBATTANT

De nombreux présidents départementaux nous ont fait connaître depuis quelques années leurs motifs d'insatisfaction quant à la façon dont sont gérés les fichiers des abonnés à *La Voix du Combattant*. Ces remarques ont été entendues. Après avoir prospecté et mis en concurrence plusieurs entreprises de ce secteur, il a été décidé de changer de prestataire dans les prochains mois. Ce changement sera effectif à compter du 1^{er} septembre prochain. D'ici là, chaque union départementale recevra toutes les indications pour réussir cette « migration ». Pour celles qui le souhaitent, il sera possible d'effectuer les saisies sur le

web sur la base des bordereaux actuels, ce qui fera gagner du temps ... affaire à suivre ...

➔ CONCOURS



A l'occasion de son centenaire, l'UNC organise un concours scolaire à destination des élèves et des apprentis des filières technologiques et professionnelles de l'Education Nationale et de l'Enseignement agricole. Le thème retenu est le suivant : « *la Grande Guerre a été qualifiée de guerre technologique et industrielle. En fonction de votre filière, vous êtes invités à trouver un thème lié à votre branche d'activité et à le mettre en exergue au travers des conséquences positives ou négatives sur le combattant et leurs familles* ». Le tout devra être présenté sous une forme originale audiovisuelle, animée de 5 à 7 minutes. Le concours est ouvert aux lycées technologiques, professionnels, agricoles et aux centres de formation des apprentis. Les classes participantes doivent s'inscrire auprès de l'UNC départementale dont elles dépendent. Toutes les informations complémentaires seront diffusées dans les prochains jours. La remise des prix aura lieu le samedi 12 mai à Paris 2018 à 15h00, à priori au cercle Saint-Augustin. **Points de contacts :**

⇒ **Alain Burgaud** ☎ 02 51 54 92 87 / 06 21 93 81 19 alburgaud@laposte.net

⇒ **Dominique Musset** ☎ 01 77 02 67 65 / 06 84 31 72 54 domi.musset.lvd@gmail.com

➔ CENTENAIRE DE L'UNC



Le centenaire de la fondation de l'UNC sera commémoré au niveau national, à Paris, en mai 2018. Vous en connaissez déjà les grandes lignes. Au fur et à mesure que le programme exact sera arrêté, vous en serez évidemment immédiatement informés. Toutefois, afin de profiter de cet événement pour toujours mieux faire connaître l'UNC, son histoire, ce qu'elle offre actuellement, il importe qu'au niveau départemental, cette commémoration soit relayée par un, voire plusieurs événements médiatisés, à l'initiative des associations départementales ou locales. Le siège national vous apporte dès à présent son aide grâce aux plaquettes centenaires, aux objets et, dans quelques mois, un livre relatant 100 ans d'UNC, en cours de rédaction. En outre, une vidéo est également en projet.

Pour les associations qui s'interrogent encore sur « quoi faire ? », nous publierons chaque mois les projets locaux dont nous aurons connaissance, ce qui devrait contribuer à susciter des idées ... Merci donc de nous faire « remonter » vos projets en cours pour les partager.

⇒ **UNC 29** : participation aux commémorations du 100^e anniversaire de l'arrivée des troupes américaines à Brest avec les collectivités locales et l'ONAC-VG.

⇒ **UNC 52** : participation de l'UNC à diverses manifestations départementales :

- fête des drapeaux le 17 septembre 2017 devant le monument franco-américain commémorant l'installation du GQG américain à Chaumont en septembre 1917, la création de 21 zones d'entraînement divisionnaire dont 10 en Haute-Marne et la création de 18 écoles militaires à Langres et dans ses environs,

- exposition : "L'armée américaine du XX^e siècle naît en Haute-Marne",

- du 16 septembre au 15 octobre 2017, chapelle des Jésuites à Chaumont,

- édition par l'UNC 52 d'un ouvrage intitulé : 52 Haut-Marnais, soldats de la Grande Guerre (pour info : 52 parce que 52 mois de guerre !).

⇒ **UNC 45** : dans le cadre du centenaire de l'UNC, conférence « Genevoix et Péguy en guerre » le 23 juin 2017 à Orléans.

- Cérémonie « 100 enfants, 100 ballons, 100 colombes pour la paix » le 24 juin à la Nécropole militaire de Fleury-les-Aubrais. Intervention préalable des membres de l'UNC dans les écoles.
- Messe en hommage au révérend-père Daniel Brottier, le 1^{er} octobre 2017, en la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.
- Cérémonie mémorielle et patriotique au monument de la Victoire d'Orléans, le 1^{er} octobre 2017.
- Grand concert avec l'orchestre de la Garde Républicaine, le 7 octobre 2017.

INFORMATIONS GENERALES

➔ AU SUJET DE L'OBLIGATION DE RESERVE



A l'occasion de la campagne des élections présidentielles puis législatives, l'obligation de réserve s'impose plus que jamais aux fonctionnaires, amenés à participer, dans l'exercice de leurs fonctions, à des manifestations ou cérémonies publiques. Cette obligation a pour objectif de préserver la neutralité politique des agents de l'Etat en période électorale et leur impartialité en leur évitant d'être mis en difficulté parce qu'ils assisteraient, dans le cadre du service, à une manifestation publique au cours de laquelle pourrait naître une discussion politique. Ce peut être le cas d'un congrès !

Elle permet de s'assurer qu'aucun fonctionnaire ne fera usage de sa fonction à des fins de propagande électorale. Toutefois, cette obligation de réserve ne concerne que les représentants des pouvoirs publics, fonctionnaires ou assimilés, pas les élus ou les représentants d'association. Il ne devrait donc y avoir aucune conséquence pour les cérémonies mémorielles qui se déroulent en avril et en mai. Habituellement, les préfets sont autorisés à assister à toutes les cérémonies constituant un hommage public patriotique officiel et à celles comprenant un dépôt de gerbe dans la mesure où ils s'abstiennent de toute prise de parole ainsi que de tout contact avec la presse !

➔ CONJOINT OU PARTENAIRE SURVIVANT

Sont conjoints ou partenaires survivants les hommes et les femmes dont le conjoint ou le partenaire décédé était :

- ☞ pupille de la Nation ;
- ☞ titulaire d'une carte du combattant ;
- ☞ titulaire d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ;
- ☞ titulaire d'une pension militaire d'invalidé.

Le service départemental de l'ONACVG accueille, écoute et vérifie avec les intéressés qu'ils ont bien sollicité toutes les aides réglementaires, notamment d'Etat auxquelles ils peuvent prétendre et peut les accompagner pour solliciter une aide financière personnalisée, selon la nature des difficultés qu'ils rencontrent.

En tant que ressortissants de l'ONACVG à part entière, les conjoints ou partenaires survivants peuvent bénéficier d'une aide administrative et sociale dans la durée.

☒ **Pour tout renseignement, s'adresser à l'ONACVG www.onac-vg.fr**

AGENDA AVRIL 2017

- ➔ Mercredi 5 avril à 10h00 : réunion du comité de rédaction de *La Voix du Combattant*.
- ➔ Jeudi 20 avril à 10h00 : réunion de la commission centenaire de l'UNC.
- ➔ Jeudi 20 avril à 14h30 : réunion de la commission nationale d'action sociale.
- ➔ Vendredi 21 avril à 9h30 : réunion du conseil d'administration national.